

ATTESTATION D'ASSURANCE RECAPITULATIVE

Nous soussignons MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que **R GESTION PRIVEE SAS - 3, RUE DE LA FRATERNITE - 59700 MARCQ EN BAROEUL** - a souscrit une police d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N°114240090 - ADHERENT N°233090**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités, conforme aux articles **L. 541-3, D.541-9, L.519-3-4, R.519-16 et L.519-4, R.519-17** du **CODE MONETAIRE ET FINANCIER**, aux articles **L. 512-6, R.512-14, A.512-4 et L.512-7, R.512-15, A.512-5** du **CODE DES ASSURANCES** AINSI qu'à la **Loi n° 70-9 du 2 Janvier 1970** et comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ACTIVITES :

- **CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ACTIVITES ANNEXES TELLES QUE DEMARCHAGE EN PRODUITS BANCAIRES OU FINANCIERS — CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS / CIF (ART.L.541-1 SVT CMF) - CJA - AGENT IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS)**
MONTANT DE LA GARANTIE : 1 500 000 € par sinistre et 1 500 000 € par an
FRANCHISE GENERALE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE : 3 500 € par sinistre
DONT POUR LA COMMERCIALISATION D'OPERATIONS DE DEFISCALISATION GIRARDIN : 700 000 € par sinistre et 700 000 € par an
FRANCHISE PARTICULIERE Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE CIVILE : 10 000 € par sinistre
- **INTERMEDIATION EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT SANS FONDS CONFIES (IOBSP)**
MONTANT DE LA GARANTIE : 1 500 000 € par sinistre et 1 500 000 € par an
FRANCHISE 20% par sinistre (maxi 3 500 €)
- **COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) — MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRATS D'ASSURANCES VIE**
MONTANT DE LA GARANTIE : 2 500 000 € par sinistre et 2 500 000 € par an
FRANCHISE 20% par sinistre (maxi 3 500 €)
- **GESTION IMMOBILIERE**
MONTANT DE LA GARANTIE : 500 000 € par sinistre et 500 000 € par an
FRANCHISE 3 500 € par sinistre

2. GARANTIES FINANCIERES

- **ACTIVITE : IOBSP SANS FONDS CONFIES**
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance
- **ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)**
MONTANT DE LA GARANTIE : 115.000 € par année d'assurance
- **ACTIVITE : AGENT IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS)**
MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance
- **ACTIVITE : GESTION IMMOBILIERE**
MONTANT DE LA GARANTIE : 110.000 € par année d'assurance

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24h00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090** au **1^{er} janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Rostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 476 204 993
N° Oris 07 001 465 sous le contrôle de l'ACPR



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIES FINANCIERES

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que

R GESTION PRIVEE SAS
3, Rue de la Fraternité
59700 MARCQ EN BAROEUL

N° ORIAS
22004708

a souscrit une police d'assurance **DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE N° 114240090 - ADHERENT N° 233090**, par l'intermédiaire de **BDJ SAS - 39 Rue Mstislav Rostropovich – 75017 PARIS**, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber au titre des dommages causés aux tiers et du fait de ses activités et comportant :

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ACTIVITE : COURTAGE D'ASSURANCES (de Personnes) (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)

Conformément aux articles L. 512-6, R. 512-14 et A. 512-4 du Code des assurances

Montant de la garantie : 2 500 000 € par sinistre et 2 500 000 € par an
Franchise 20% par sinistre (maxi 3 500 €)

ACTIVITE : INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS sans fonds confiés (IOBSP)

Conformément aux articles L. 519-3-4 et R. 519-16 du Code monétaire et financier

Montant de la garantie : 1 500 000 € par sinistre et 1 500 000 € par an
Franchise 20% par sinistre (maxi 3 500 €)

ACTIVITE : CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)

Conformément aux articles L. 541-3 et D. 541-9 du code monétaire et financier

Montant de la garantie : 1 500 000 € par sinistre et 1 500 000 € par an
Franchise par sinistre y compris frais de défense civile 3 500 € par sinistre

2. GARANTIES FINANCIERES

*** Activité de Courtage d'assurances de personnes (Sans encaissement de fonds de tiers)**

Montant de la garantie : 115.000 € par année d'assurance

*** Activité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement sans fonds confiés (IOBSP)**

Montant de la garantie : 115.000 € par année d'assurance

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/03/2025 (0h00) au 28/02/2026 (24H00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090 au 1^{er} janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 39 rue Mstislav Rostropovich
75015 Paris 17
RCS Paris 476 254 563
N° Orias 07 001 484 sous le contrôle de l'ACPR

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972
modifié par décret N° 2010-1707 du 30 décembre 2010)**

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

ASSURE :

dénomination sociale : **R GESTION PRIVEE**

siège social : **3, Rue de la Fraternité - 59700 MARCQ EN BAROEUL**

forme juridique : **SAS**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) : **M. Benoit ROBIN, président**

Activité professionnelle
garantie : **TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
sans maniement et sans détention de fonds**

POLICE N° : 114240090 - ADHERENT N° : 233090

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24H00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090 au 1er janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 478 374 593
N° Oris 07 001 486 sous le contrôle de l'ACPR

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE
(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons qu'une garantie financière d'un montant de : **110.000 € par année d'assurance**

a été donnée par elle à :

dénomination sociale : **R GESTION PRIVEE**

siège social : **3, Rue de la Fraternité - 59700 MARCQ EN BAROEUL**

forme juridique : **SAS**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) : **M. Benoit ROBIN, président**

Activité professionnelle
garantie : **TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
sans maniement et sans détention de fonds**

Police n° : **114240090** - Adhérent n° : **233090**

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24H00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090** au **1er janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

**FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
POUR L'ASSUREUR PAR DELEGATION**

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 418 354 553
N° Oris 07 003 484 sous le contrôle de l'ACPR

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
(Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972
modifié par décret N° 2010-1707 du 30 décembre 2010)**

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

ASSURE :

dénomination sociale : **R GESTION PRIVEE**

siège social : **3, Rue de la Fraternité - 59700 MARCQ EN BAROEUL**

forme juridique : **SAS**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) : **M. Benoit ROBIN, président**

Activité professionnelle : **GESTION IMMOBILIERE**
garantie :

POLICE N° : **114240090** - ADHERENT N° : **233090**

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24H00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090 au 1er janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
Pour l'Assureur par délégation

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 476 204 993
N° Orias 07 001 469 sous le contrôle de l'ACPR

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE
(Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié par décret 2010-1707 du 30 décembre 2010)

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons qu'une garantie financière d'un montant de : **110.000 € par année d'assurance**

a été donnée par elle à :

dénomination sociale : **R GESTION PRIVEE**

siège social : **3, Rue de la Fraternité - 59700 MARCQ EN BAROEUL**

forme juridique : **SAS**

nom, prénom et qualité du ou des représentants légaux (cf. rubrique II) : **M. Benoit ROBIN, président**

Activité professionnelle : **GESTION IMMOBILIERE**
garantie :

Police n° : **114240090** - Adhérent n° : **233090**

La présente attestation est délivrée pour service et valoir ce que de droit, pour la période du **01/01/2025 (0h00) au 31/12/2025 (24H00)**

sous réserve du renouvellement de la police Responsabilité Civile Professionnelle **N°114240090** au **1er janvier 2025** et du règlement de la cotisation émise ou à émettre. Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur conformément au code des Assurances et ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat d'assurance Responsabilité Civile professionnelle **N°114240090** auquel il convient de toujours se référer.

FAIT A PARIS, LE 6 JANVIER 2025
POUR L'ASSUREUR PAR DELEGATION

BDJ
Season - 38 rue Mstislav Fostropovitch
75815 Paris 17
RCS Paris 418 354 553
N° Oris 07 001 484 sous le contrôle de l'ACPR